

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20240319_03**

**MISE À DISPOSITION D'UNE LICENCE IV DE DÉBIT DE BOISSON
RESTAURANT SITUÉ 36 GRANDE RUE À LA BARRE-EN-OUCHÉ**

Date du Conseil Municipal : 19 mars 2024
Date de convocation : 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés par pouvoir : 4
Nombre de votants : 33
Nombre d'absents : 23

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTRE Domice, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : CARPENTIER Corinne (à Sylvie VIAL), GOULLEY Martine (à Laurette PATOUREAUX), PREVOST Jean-Jacques (à Jean-Louis MADELON), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTHE Claude, BLEROT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PENAUX Mélanie, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : LOISEAU Denis.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;
- Le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;
- L'arrêté préfectoral n° D3 BPA 21 0068 portant règlement général de la police des débits de boissons et des lieux de vente de tabac manufacturé dans le département de l'Eure ;
- La délibération n° D20240129_04 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'achat d'une licence IV de débit de boisson, en date du 29 janvier 2024 ;

Considérant :

- Que par délibération du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a autorisé l'achat de la Licence IV du restaurant « Chez Jacky et Corinne » pour un montant de 10 000 €, hors frais ;
- Que cette licence pourra être mise à disposition des futurs exploitants du restaurant, dans le cadre d'un projet de redynamisation des commerces de Mesnil-en-Ouche ;
- Qu'il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un contrat de mise à disposition de la licence IV, en cours d'acquisition par la Commune, avec le futur exploitant du restaurant ;

Décide : à l'unanimité (33 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'autoriser M. le Maire à signer un contrat de mise à disposition de la licence IV, en cours d'acquisition par la Commune, avec le futur exploitant du restaurant « Chez Jacky et Corinne » ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,
Jean-Louis MADELON